

économiques. L'immensité du Canada est sans aucun doute l'un de ses plus précieux atouts. Il n'en demeure pas moins qu'elle soulève des problèmes particulièrement ardu, notamment ceux de la distance et des communications. Ces problèmes se font surtout sentir dans les provinces et les régions éloignées du centre industriel du pays. Le Gouvernement ne croit pas que les principes sur lesquels reposent le système actuel des transports, ou ses méthodes de gestion et d'exploitation, répondent à nos aspirations nationales, présentes et futures.

Le Gouvernement est d'avis que les tarifs de transport devraient encore être établis suivant le principe de la concurrence entre les divers modes de transport dans les régions où il existe une véritable concurrence. Dans les régions où il n'y a pas vraiment de concurrence, on ne saurait permettre aux tarifs de transport d'atteindre le seuil de tolérance du marché. L'examen des frais qu'entraîne la fourniture de services comparables, lorsque la concurrence est réelle, constitue un meilleur point de repère; le Gouvernement entend travailler à la conclusion d'accords équitables fondés sur ce principe. Il y aura sans doute des cas où ce principe, malgré sa valeur, ne saurait être appliqué, notamment pour permettre la mise en œuvre des lignes de conduite relatives à la réduction des disparités économiques régionales et à une meilleure répartition de l'industrie.

Le Gouvernement effectue en ce moment un examen général de la capacité des réseaux actuels, ferroviaire et routier, aérien et maritime, eu égard aux besoins présents et futurs quant au transport des voyageurs et des marchandises. On étudie également le rôle des différents organismes qui administrent, exploitent et réglementent les transports. Il s'agit là de cerner l'action du Gouvernement à ce sujet dans les secteurs public et privé, de déterminer la manière la plus rationnelle d'utiliser les capitaux disponibles et d'établir le moyen le plus convenable de réaliser l'équilibre entre les règlements en vigueur et l'intervention directe du Gouvernement. Même s'il sera fait appel à la collaboration de toutes les parties intéressées, il faudra, en raison de l'ampleur de ces problèmes, que le Gouvernement fédéral se charge des travaux de coordination. De ces diverses initiatives il résultera la mise en œuvre, au cours des prochaines années, selon un rythme adapté à la capacité financière globale du Gouvernement, d'un programme de changements destiné à instaurer un système de transport moderne, sûr, efficace et coordonné.

Le Gouvernement est disposé à entreprendre immédiatement certaines démarches de nature à améliorer les services de transport au Canada, sans nuire d'aucune manière à la révision prochaine de la politique de base:

- un programme sera mis à exécution en collaboration avec les compagnies de chemins de fer et aboutira éventuellement à la création d'un nouveau mécanisme gouvernemental, chargé de la gestion effective de tous les transports terrestres;
- des programmes expérimentaux destinés à améliorer progressivement un certain nombre de services ferroviaires interurbains, pour le transport des voyageurs, seront mis en œuvre immédiatement;
- on fera en sorte qu'il y ait une quantité suffisante de wagons, pour répondre aux besoins futurs, ainsi que pour résoudre les problèmes d'accès par chemin de fer à tous les principaux ports et marchés;
- on améliorera les services de transport depuis et vers les régions éloignées; on accroîtra l'aide offerte aux aéroports situés dans les petites municipalités et on instituera un nouveau programme de subventions aux aéroports situés dans les régions en voie de développement du pays;
- vous serez saisis d'un projet de loi concernant l'aménagement au Canada des installations portuaires les plus efficaces, compte tenu des intérêts locaux, régionaux et nationaux;
- des mesures seront prises pour la construction de cargos brise-glace de propriété canadienne, destinés à servir dans le Nord;
- on proposera l'établissement d'une commission indépendante chargée de faire enquête en cas d'accidents;
- on élaborera de nouvelles lois concernant la marine marchande et la navigation côtière au Canada;
- on veillera à ce que des données concernant le coût du transport ferroviaire soient mises à la disposition des gouvernements provinciaux, en attendant que soit entreprise l'étude d'une loi plus complète sur l'information relative aux transports;
- on prendra d'autres mesures, qui tiendront compte des programmes régionaux et provinciaux d'expansion urbaine, afin d'accroître l'efficacité des réseaux de transport urbain et d'améliorer les services de banlieue.

\* \* \*

Le Gouvernement croit nécessaire d'adopter de nouvelles dispositions en vue de mieux affirmer l'indépendance du Canada et de favoriser sa prise de conscience nationale. A cette fin, il vous proposera des mesures:

- pour réviser les lois relatives aux sociétés; on prévoira entre autres une disposition selon laquelle la majorité des membres du conseil d'administration des compagnies à charte fédérale devront être canadiens;
- pour permettre l'intervention de l'État dans le cas où une société étrangère interdirait à sa filiale canadienne de remplir des commandes d'exportation;
- pour veiller à ce que la transformation des ressources naturelles du Canada destinées à l'exportation se fasse davantage au pays même, ce qui donnera lieu à des consultations avec les provinces et à des négociations avec d'autres pays;
- pour encourager l'innovation technologique au pays et la mettre à la portée de l'industrie canadienne;
- pour faire en sorte que les permis accordés aux navires de pêche demeurent entre les mains des Canadiens;
- pour doter le pays d'une nouvelle Loi sur la citoyenneté;
- pour proclamer *Ô Canada* hymne national du Canada;
- pour restructurer les conseils subventionnés par le Gouvernement fédéral et chargés d'accorder une aide financière à la recherche universitaire dans les domaines des sciences humaines, ainsi que des sciences naturelles;
- pour créer un organisme unique de régie des télécommunications;
- pour instituer un comité mixte de la chambre et du Sénat afin d'étudier les questions relatives à l'avenir de la région de la capitale nationale;